



Check-list: Visa pour raisons médicales Catégorie visa C

Important: tout requérant doit déposer personnellement sa demande de visa.

✓ n/a X

1 Demande de visa

- Formulaire intégralement rempli sur www.swiss-visa.ch, imprimé, daté et signé par le requérant.
- Mineur : formulaire demande de visa signé par les parents et mentionner père/mère, prénom et nom à côté de chaque signature, présence obligatoire des parents au guichet le jour du dépôt avec le mineur.
- Une photo format passeport récente uniquement sur fond blanc. Ne sera pas restituée.

2 Documents de voyage

- Passeport national signé par son titulaire, validité de plus de 3 mois après la fin du séjour prévu et au moins 2 pages vides
 - Photocopies des pages d'informations personnelles du passeport et des visas étrangers.
 - Mineur : autorisation de sortie du territoire signée **par les deux parents et légalisée** par le commissariat de police, accompagnée d'une **copie de leur carte d'identité également légalisée** par le commissariat de police
 - Etrangers résidents: permis de résidence au Cameroun, validité d'au moins 3 mois à la date d'entrée prévue.
 - Réservation du billet d'avion aller-retour montrant tout l'itinéraire.
- Ne pas acheter le billet avant d'avoir reçu le visa. L'Ambassade n'est pas responsable de la perte du billet en cas de refus. Pour un séjour de 3 mois, la réservation du billet ne doit en aucun cas dépasser **90 jours**.
- Assurance- voyage Schengen.
 - Couverture de 30'000.-- Euros valable pour tout **l'espace Schengen** et couvrant la totalité de la durée du voyage prévu.

3 Justification du séjour

- Attestation de l'hôpital, de la clinique, du cabinet médical, précisant qui prend en charge le traitement et les dépenses liées au séjour.
- Certificat médical du médecin au Cameroun attestant du suivi d'un traitement en cours.

4 Preuves des moyens financiers suffisants pour couvrir les frais du séjour

- Attestation de prise en charges des frais médicaux par une assurance.
- Relevés de compte bancaire des 3 derniers mois de la personne/entreprise qui prend en charge le séjour.
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois de la personne qui prend en charge le séjour.
- Copie du passeport/ carte d'identité suisse / permis de séjour et passeport national du garant.
- Justificatif du lien familial entre le garant et le requérant (livret de famille / acte de naissance / acte de mariage).

5 Preuves de la situation professionnelle du requérant

Selon la situation:

- Original des extraits bancaires pour les 3 derniers mois et carte de crédit bancaire du requérant lui-même ou de l'entreprise / l'époux / le parent qui subvient aux charges courantes du requérant (sauf si déjà fourni au dessus).
- Certificat de travail, si pas d'activité lucrative: celui de l'époux/épouse/parent
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois, si pas d'activité lucrative: celui de l'époux/épouse/parent
- Attestation de congés, signée par l'employeur
- Carte de commerçant et preuves de l'enregistrement de l'entreprise au Registre du Commerce
- Attestation de perception d'une pension de retraite

6 Documents concernant l'état civil du requérant

- Carte nationale d'identité, acte de naissance, livret de famille, certificat de mariage, acte de décès de l'époux/épouse

Autres informations importantes :

- Veuillez noter que d'autres documents peuvent être exigés.
- L'original de chaque document exigé doit être accompagné de sa photocopie, laquelle restera dans le dossier.

Délai de traitement

- La demande de visa peut être déposée 6 mois et au plus tard quinze jours avant la date prévue du départ pour la Suisse.
- Le délai de traitement est entre 5 et 7 jours ouvrables, voire plus selon les cas particuliers.

Frais de Visa*: montant exact à payer en espèces et en FCFA au guichet lors du dépôt du dossier

- Adulte et enfant à partir de 12 ans: XAF 57'000 / enfants entre 6 et 11 ans: XAF 28'500 / enfants de moins de 6 ans: gratuit

Visa gratuit pour

- Conjoint / partenaire / enfant de moins de 21 ans ou à charge permanente** / enfant du conjoint/partenaire / ascendants à charge permanente** / ascendants du conjoint/partenaire d'un ressortissant, EU suisse ou EFTA dont le lien familial est prouvé par un document d'état civil (acte de mariage enregistré à l'état civil du ressortissant de l'Etat Schengen, etc.)

- Requérants en voyage officiel

*les prix peuvent changer sans préavis

** les preuves de l'entretien régulier (versements, transferts d'argent, etc) doivent être jointes au dossier. Le fait de prendre en charge la personne pendant son séjour en Suisse ne peut être assimilé à un entretien permanent.

Les informations ci-dessus sont susceptibles de changer à tout moment, nous vous conseillons de consulter notre site www.eda.admin.ch/yaounde pour vos prochains voyages